

FO Énergie signe l'accord Gestion de l'Emploi et des Compétences

Plus de moyens pour les conseillers parcours pro en unité.

FO Énergie défend la place des conseillers parcours pro dans cette négociation. L'accord renforce leurs moyens. Chaque unité dispose au minimum de l'équivalent d'un temps plein. Les lettres de mission prennent en compte la répartition de l'activité entre les conseillers d'une même unité lorsqu'il y en a plusieurs.

La formation promotionnelle fait avancer les carrières.

FO Énergie obtient a minima 85 postes publiés chaque année avec formation promotionnelle.

En complément, l'observatoire des métiers renforce son rôle. Un comité de suivi complète ce dispositif dans chaque territoire. Ces instances suivent l'application de l'accord et échangent sur ses dispositions.

L'accord attend les dernières signatures.

L'accord doit encore réunir au moins 50 % de signatures pour entrer en vigueur. La période de signature se termine le 17 juillet.

